

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE STORCKENSOHN

Dossier n° DP 068 328 22 F0002

Date de dépôt : 20 juin 2022

Demandeur : M. DUTILLY Godeffroy

Adresse terrain : 2 rue de Mollau  
68470 STORCKENSOHN

Objet de la demande : rénovation d'une maison  
avec abri à voiture

## ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Vu la déclaration préalable présentée le 20 juin 2022 par M. DUTILLY Godeffroy demeurant 50 Hurdackerstrasse 8600 DUBENDORF SUISSE;

Vu l'objet de la demande : rénovation d'une maison avec abri à voiture, sur un terrain situé 2 rue de Mollau 68470 STORCKENSOHN, pour une surface de plancher créée de 9 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de dépôt de la déclaration préalable, précisant les caractéristiques essentielles du projet, affiché en mairie à partir du 20 juin 2022 et pendant toute la durée d'instruction ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (PLUi) approuvé le 14 mars 2019 et modifié le 30 mars 2022 ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à STORCKENSOHN, le 12 JUL. 2022

Le Maire

Jacques KARCHER